



on m'a refusé la nationalité française et l'agent du tribunal m'a

Par dri, le **28/12/2010** à **12:54**

né en France en 1960 d'origine algérienne ; résidente et mariée en Algérie avec 2 enfants j'ai obtenu ma nationalité française en 1998 après vote de la loi de 1998 . en 2000 après être retourné en France j'ai voulu faire la nationalité française à mes enfants âgés de 17 ans et 15 ans l'agent du guichet m'a dit que mes enfants n'en avaient pas droit et que pour moi c'était une erreur de m'avoir donné la nationalité française ; l'agent m'a conseillé de faire un recours au ministère de la justice que je n'ai jamais fait; aussi on m'a refait une autre CNI que dois je comprendre ? puis aujourd'hui refaire une demande de CNF pour mes enfants ou reparler des anciens dossiers de mes enfants que j'ai déposés au tribunal parce que je vois que une personne algérienne né en France de parents algériens nés en Algérie avant 1962 et ayant fait ses études peut avoir sa nationalité française automatiquement alors que pour moi l'agent m'avait demandé une attestation reconnitive de mes parents qui sont décédés.